

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### **MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT**

**Arrêté du 5 février 2010 modifiant l'arrêté du 26 novembre 2009 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2010 et fixant les dates des épreuves écrites des concours externe et interne pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2<sup>e</sup> classe)**

NOR : *DEVL1002062A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 5 février 2010, l'arrêté du 26 novembre 2009 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2010 et fixant les dates des épreuves écrites des concours externe et interne pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2<sup>e</sup> classe) est modifié comme suit :

Au lieu de :

« La date de clôture des inscriptions est fixée au lundi 8 février 2010 »,

Lire :

« La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au jeudi 18 février 2010, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi). »

Le nombre de places offertes au titre de l'année 2010 est fixé à 5.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

Concours externe : 3 places ;

Concours interne : 2 places.